

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 18 NOVEMBRE 2022 À 16 H 00

Rapport N° 54

VŒU DE SOUTIEN À L'ARMÉNIE ET À L'ARTSAKH PRÉSENTÉ PAR LES GROUPES DES ÉLUS SOCIALISTES ET APPARENTÉS, GÉNÉRATIONS SOCIAL ECOLOGIE DÉMOCRATIE, EUROPE ECOLOGIE LES VERTS, COMMUNISTES ET CITOYENS, ENSEMBLE CITOYENS !, AVENIR RÉPUBLICAIN

Aujourd'hui L'an deux mille vingt deux, le dix huit novembre, le Conseil Municipal de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 10 novembre 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal.

Préside la séance : Olivier BIANCHI, Maire

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Conseiller(e)s présent(e)s :

Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Cécile LAPORTE, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Conseiller(e)s ayant donné pouvoir :

Nicaise JOSEPH pouvoir à Lucas PEYRE, Fatima BISMIR pouvoir à Alexis BLONDEAU, Alparslan COSKUN pouvoir à Marianne MAXIMI, Diego LANDIVAR pouvoir à Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL pouvoir à Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE pouvoir à Pierre MIQUEL, Stanislas RENIE pouvoir à Eric FAIDY

Conseiller(e)s excusé(e)s :

Valérie BERNARD

Mme Christine DULAC ROUGERIE préside la séance et procède à l'appel.

M. le Maire arrive après la minute de silence en hommage à Mme PARIENTE et reprend la présidence de la séance avant la présentation de la question n°1.

Mme Sondès EL HAFIDHI arrive pendant le diaporama de la question n°3.

M. Alparslan COSKUN quitte la séance avant le vote de la question n°3 et donne pouvoir à Mme Marianne MAXIMI.

M. Diego LANDIVAR quitte la séance avant le vote de la question n°5 et donne pouvoir à Mme CHENNOUF-TERRASSE.

M. MAQUAIRE-BEAUSOLEIL quitte la séance avant le vote de la question n°7 et donne pouvoir à Mme Magali GALLAIS (fin du pouvoir donné par Mme Valérie BERNARD).

Rapport N° 54
VŒU DE SOUTIEN À L'ARMÉNIE ET À L'ARTSAKH PRÉSENTÉ PAR LES GROUPES DES ÉLUS SOCIALISTES ET APPARENTÉS, GÉNÉRATIONS SOCIAL ECOLOGIE DÉMOCRATIE, EUROPE ECOLOGIE LES VERTS, COMMUNISTES ET CITOYENS, ENSEMBLE CITOYENS !, AVENIR RÉPUBLICAIN

Rapporteur : Claudine KHATCHADOURIAN-TECER

L'Artsakh (appelé aussi Haut-Karabagh) a depuis des millénaires connu guerres, invasions, massacres...

Joseph Staline en juillet 1921, a décidé avec le bureau caucasien du Comité central du parti bolchevik, le rattachement du Haut-Karabagh à la République socialiste soviétique d'Azerbaïdjan. A cette époque, le territoire est peuplé à 94 % d'Arméniens. En 1923 est constitué la région autonome du Haut-Karabagh, séparée de l'Arménie par un couloir azéri.

Avec la dislocation de l'empire soviétique, cette enclave arménienne a organisé un référendum et a proclamé son indépendance en 1991, comme toutes les entités fédérales de l'ancienne Union soviétique. La République du Haut-Karabagh a été proclamée sur la base du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

En octobre 2020, l'Azerbaïdjan lance une attaque contre le territoire de l'Artsakh : plus de 3900 civils et militaires arméniens sont tombés sous les bombes et les balles des Azéris et 7 districts (entourant le Haut-Karabagh) ont été perdus ou cédés. Sous l'égide de la Russie, un cessez le feu est signé le 10 novembre 2020.

Dans la nuit du 12 au 13 septembre 2022 c'est l'Arménie cette fois qui est attaquée lors d'une opération militaire de l'armée azérie. Cette agression, qui a coûté la vie de 207 Arméniennes et Arméniens, a aussi donné lieu à la destruction d'hôpitaux, d'écoles, de villages, et ce sont plus de 4000 personnes qui ont été évacuées vers le nord de l'Arménie. Ce sont aussi plus de 130 km² du territoire souverain de l'Arménie qui sont maintenant occupés par l'Azerbaïdjan.

Cette prise de contrôle par l'armée azérie, avec l'aide de soldats turcs et de mercenaires djihadistes, des territoires du Haut-Karabagh, est un véritable risque pour l'héritage culturel et patrimonial arménien de l'Artsakh. Plus de 1500 monuments Arméniens sont menacés (ponts médiévaux, musées et collections privées, églises...). Aujourd'hui, certains observateurs ne peuvent que constater les pillages, les destructions et les profanations (comme à Chouchi, ou encore Hadrout). Les Arméniens d'Arstakh connaissent viols, massacres, actes de tortures innommables, comme le montrent les scènes filmées et diffusées par les soldats azéris sur les réseaux sociaux.

Tous ces actes montrent l'intention délibérée de l'Azerbaïdjan d'éradiquer la mémoire, la culture et enfin la présence arménienne de tout le territoire de l'Artsakh.

La résolution n°26 du 25 novembre 2020 du Sénat, porte sur les nécessités de reconnaître la République du Haut-Karabagh, nécessité appuyée par le rapport de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) et celui du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale de l'ONU (CERD) qui attestent de l'impossibilité arménienne à vivre librement en Azerbaïdjan : la sécurité et la liberté des populations arméniennes du Haut-Karabagh ne sont plus garanties par la République d'Azerbaïdjan, qui n'hésite pas en plus à falsifier totalement l'histoire.

Nous sommes aujourd'hui obligés de reconnaître que le Groupe de Minsk (dont la France fait partie) a échoué à remplir ses missions. La France, au nom de l'Union Européenne, par ses liens historiques

avec l'Arménie, doit pouvoir jouer un rôle majeur dans la solution politique et pacifique qui soit pérenne.

La ville de Clermont-Ferrand a de tout temps défendu les droits de l'homme et des peuples à disposer d'eux-mêmes. Elle souhaite lier des liens avec le Haut-Karabagh en adhérant à l'association Francophonie en Artsakh pour pouvoir mettre en place une coopération pleine et totale avec la population du Haut-Karabagh.

Le conseil municipal de Clermont-Ferrand, au nom des valeurs universelles de respect et des droits de l'Homme, valeurs qu'il a de tout temps défendues ouvertement :

- affirme son amitié avec le peuple arménien ;
- invite le gouvernement français à reconnaître la République du Haut-Karabagh et à protéger sa population et son patrimoine ;
- condamne la destruction des lieux culturels et le patrimoine arméniens par l'Azerbaïdjan ;
- demande au gouvernement d'apporter une aide humanitaire massive aux populations de l'Artsakh et demande aux instances internationales compétentes une commission d'enquête sur les crimes commis au Haut Karabagh ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

D'émettre un avis favorable sur ce vœu.

TOTAL VOTANTS :	54	=	47 Conseillers Présents	+	7 Représentés	-	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	54	=	Pour : 54	+	Contre : 0		
Abstention :	0						

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le

Le Maire,



Olivier BIANCHI